

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

**Etaient présents :** MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Chris Choukair, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Fabrice Jolibois, Fabrice Lebrun, Angélique Devaux, Rudy Merlier, Elodie Donne, Steeve Brault, Marie-Noëlle Meunier

**Absents représentés :**

Janie Bassery représentée par Christian Delettre  
Océane Mallart représentée par Georgette Sciascia  
Magali Potin représentée par Chris Choukair

**Absents excusés :**

Rachel Cousin  
Régis Ventelon  
Aurélien Pinard

**Absents :**

Xavier Delgorgue

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h35

Observation sur le procès-verbal du 29 octobre 2024

- Aucune remarque n'est formulée sur procès-verbal du 29 octobre 2024

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération architecte travaux de réfection du parking Place du Jeu de Paume](#)
2. [Délibération rénovation du logement de La Poste : Résiliation de la mission de maîtrise d'œuvre et choix de nouveau maître d'œuvre](#)
3. [Délibération demande de subvention au titre de la DETR et du DSIL : Rénovation logement de La Poste](#)
4. [Délibération devis remplacement des fenêtres – Mairie](#)
5. [Délibération achat d'un poste informatique](#)
6. [Délibération décision modificative n°3](#)

1. [Délibération architecte travaux de réfection du parking Place du Jeu de Paume](#)

Madame le Maire rappelle la réfection du parking Place du Jeu de Paume, délibéré lors de la séance du 29 octobre 2024.

Elle indique qu'il est nécessaire d'employer un architecte pour les documents d'urbanisme de ce projet et présente le devis :

-Atelier 243 : 1 500€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés, le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document y afférent, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs)    Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 14 (3 pvrs)    Contre : 0    Abstention : 1 (Mme Marie-Noëlle Meunier)

2. Délibération rénovation du logement de La Poste : Résiliation de la mission de maîtrise d'œuvre et choix de nouveau maître d'œuvre

1) Résiliation de la mission de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle la délibération n°2023-55,

Madame le Maire indique qu'il a été décidé avec MNZ Ingénierie, le maître d'œuvre choisi par le conseil municipal en date du 18 septembre 2023, de résilier sa mission.

Elle précise qu'il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur cette résiliation.  
Le cabinet a réalisé sa mission jusqu'à la phase du Dossier de Consultation des Entreprises.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande la raison de cette résiliation.

Madame le Maire répond que des difficultés de dialogue ont été rencontrées lors du chantier de la micro-crèche, dirigé par le même maître d'œuvre.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés, la résiliation du Maître d'œuvre, MNZ Ingénierie, dans le cadre de la réfection du logement La Poste, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs)    Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 14 (3 pvrs)    Contre : 0    Abstention : 1 (Mme Marie-Noëlle Meunier)

2) Choix d'un nouveau maître d'œuvre

Madame le Maire rappelle la délibération n°2024-82, prononçant la résiliation du cabinet MNZ Ingénierie, dans le cadre des travaux de réfection du logement de La Poste et indique qu'il est nécessaire de conclure avec un nouveau maître d'œuvre.

Madame le Maire explique qu'il n'y a plus que deux phases à réaliser : Le passage du marché des travaux et l'accompagnement durant les travaux.

Madame le Maire présente les offres :

-VCI : 10 500€ HT (1 500€ pour la passation du marché et 9 000€ pour l'accompagnement durant les travaux)

-Atelier 243 : 8 100€ HT (800€ pour la passation du marché et 7 300€ pour l'accompagnement durant les travaux)

Madame le Maire précise que l'Atelier 243 est un architecte.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés, la candidature de l'Atelier 243 et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs)    Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 14 (3 pvrs)    Contre : 0    Abstention : 1 (Mme Marie-Noëlle Meunier)

### 3. Délibération demande de subvention au titre de la DETR et du DSIL : Rénovation logement de La Poste

Madame le Maire indique qu'il est possible de déposer une demande de subvention au titre de la DETR et du DSIL pour la rénovation du logement de La Poste.

Cette demande peut être effectuée au titre de la création de logements communaux à caractère social. La commune devra respecter les règles suivantes :

- Les travaux proposés doivent nécessairement apporter une amélioration thermique avec un gain de 2 classes (catégorie D à minima après travaux) ;
- L'attribution de la DETR implique un conventionnement APL du logement après travaux, un loyer plafonné et le respect des conditions de ressources pour l'attribution du logement au futur locataire. Le montant du loyer sera calculé lors de l'instruction du dossier par la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM) et inscrit à la convention. La convention sera passée pour une durée de 20 ans.

Pour un montant de travaux estimé à 154 603.57€ HT

Correspondant à l'estimation réalisée par le Maître d'œuvre : MNZ Ingénierie

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, à la majorité des suffrages exprimés (14 voix pour (3pvrs) 1 abstention (Mme Marie-Noëlle Meunier), sollicite l'aide de l'État à hauteur de 80% (40% au titre de la DETR et 40% au titre de la DSIL), soit 123 682.84€ HT et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR/ DSIL : 61 841.42€ HT
- Subvention État Fonds vert : 61 841.42€ HT
- Subvention État FNADT : X
- Subvention conseil régional Hauts-de-France : X
- Subvention conseil départemental de la Somme : X
- Aide d'un EPCI : X
- Autres (fonds européens, etc.) : X

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propres : 37 104.88€ TTC
- Emprunt : X
- Crédit-bail ou autres (à préciser) : X
- Recettes générées par le projet : X

### 4. Délibération devis remplacement des fenêtres – Mairie

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis de remplacement de deux fenêtres sur l'arrière de la mairie.

Ternois Fermetures : 1 817.44€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le devis présenté et autorise Madame le Maire à procéder à sa signature, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 15 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

#### 5. Délibération achat d'un poste informatique

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis de remplacement d'un poste informatique :

Idéation : 1 154 € HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le devis présenté et autorise Madame le Maire à procéder à sa signature, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 15 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

#### 6. Délibération décision modificative n°3

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la décision modificative n°3 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	800,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	800,00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		800,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem</b>		800,00 €		
D 6751 : Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)		4 193,00 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti</b>		4 193,00 €		
R 7761 : Différences sur réal. (négatives) reprises au co				3 593,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre secti</b>				3 593,00 €
R 7751 : Produits des cessions d'immob. (h. ASA)				600,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>				600,00 €
<b>Total</b>	800,00 €	4 993,00 €		4 193,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisat		3 593,00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre secti</b>		3 593,00 €		
D 2183 : Matériel informatique		1 400,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		1 400,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				800,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne</b>				800,00 €
R 2188 : Autres immobilisations corporelles				4 193,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti</b>				4 193,00 €
<b>Total</b>		4 993,00 €		4 993,00 €
<b>Total Général</b>		9 186,00 €		9 186,00 €

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés, la décision modificative n°3 présentée, à l'issu du vote suivant :

Votants : 15 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 15 (3 pvrs)  
Pour : 15 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h46  
Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,*

---

Délibérations : séance du 05 décembre 2024

---

2024-81	Travaux de réfection du parking – Place du Jeu de Paume : Devis architecte
2024-82	PASS RENOV : Travaux de réfection logement – Résiliation de la Maîtrise d'œuvre
2024-83	PASS RENOV : Travaux de réfection logement – Choix d'un Maître d'œuvre
2024-84	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL – exercice 2025
2024-85	Devis remplacement de fenêtres – Mairie
2024-86	Devis remplacement d'un poste informatique
2024-87	Décision Modificative n°3

